

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

#### **Arrêté du 8 août 2012 portant nomination d'un membre du conseil départemental de la Vendée au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire**

NOR : AFSS1230477A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'économie et des finances,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée au sein du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Gregory PEROUD est nommé, sur désignation du MEDEF, conseiller titulaire du conseil départemental de la Vendée auprès du conseil d'administration de l'URSSAF des Pays de la Loire, en remplacement de M. Loïc GRENON.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 août 2012.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU